



Communiqué de presse

Paris, le 3 septembre 2018

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, à Venise pour mobiliser ses partenaires européens en faveur du droit d'auteur

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, était présente à Venise les 1^{er} et 2 septembre pour représenter la France et saluer les artistes français lors de la 75^e édition de la Mostra de Venise et de la 16^e Biennale d'architecture.

A quelques jours du vote décisif au Parlement européen sur la directive droit d'auteur Françoise Nyssen a multiplié les échanges avec ses partenaires européens pour poursuivre la mobilisation en faveur d'une régulation du numérique qui bénéficie à la création, à la diversité culturelle et au pluralisme de la presse.

Avec son homologue, Alberto Bonisoli, ministre italien des biens et activités culturelles, la ministre française a insisté sur l'indispensable responsabilisation des plateformes de partage de contenus. « La responsabilisation des grandes plateformes en ligne est indispensable. Je mobilise tous mes partenaires pour trouver le compromis nécessaire pour un juste équilibre, c'est-à-dire une régulation qui fixe des règles loyales permettant d'asseoir la diversité culturelle, et ne cédant pas à la toute-puissance des géants américains » a déclaré la ministre lors de cet entretien bilatéral.

En outre, à l'occasion du dîner organisé par la Commission européenne, Françoise Nyssen a appelé, lors de son discours d'introduction, à une mobilisation sans faille de tous les défenseurs du droit d'auteur à la veille du vote crucial du 12 septembre. « Je voudrais profiter de ce moment où nous sommes rassemblés à la Mostra, par le cinéma et pour le cinéma, pour dire un mot d'un combat sans lequel le cinéma ne serait pas, ce combat, c'est le droit d'auteur ».

La ministre de la Culture a souhaité notamment combattre les nombreuses idées reçues qui continuent à circuler autour de ce texte. « Prévoir une juste rémunération des auteurs n'est pas la fin de la liberté de l'Internet. Ce n'est pas favoriser les grandes plateformes au détriment des petites, émergentes. Il n'y a pas lieu d'opposer le monde

du numérique, qui serait celui des citoyens, de la gratuité et de la liberté, avec celui des artistes. C'est bien tout l'inverse : la liberté de l'utilisateur d'internet est bien dans la garantie d'avoir accès à un contenu intellectuel le plus diversifié et dynamique possible, grâce au soutien de la création par sa juste rétribution. La vitalité de la vie et de la création artistique sont les premiers piliers d'un monde libre » a-t-elle déclaré.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr